

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 10 avril 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procurations : M. JOUBIN David à M. COLLET Philippe
Mme ANDREUX Muriel à Mme LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents 12 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe
Présente : ROLLAND Florence – secrétaire de Mairie

2026-03-01- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2026 ET DU 20 MARS 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 23 janvier 2026 et 20 mars 2026.

2026-03-02-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA COMMUNE

Madame le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2025 de la commune qui s'arrête comme suit :

· Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 191 977,93 €	541 799,66 €
Recettes	1 191 977,93 €	744 437,79 €

L'excédent de clôture est de 202 638,13 €

· Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	297 529,93 €	273 567,29 €
Recettes	499 208,81 €	89 690,67 €

Le déficit de clôture est de 183 876,62 €

Il est demandé que Madame le Maire se retire comme le veut la loi avant le vote.
Suite à cela, le doyen de l'assemblée, M. CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2025 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2025 de la Commune.

2026-03-03-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2025 du budget principal de la Commune est conforme au centime près au compte de gestion de la Trésorerie.

	Prévues	Réalisées
· Section de fonctionnement		
Dépenses	1 191 977,93 €	541 799,66 €
Recettes	1 191 977,93 €	744 437,79 €

L'excédent de clôture est de 202 638,13 €

	Prévues	Réalisées
· Section d'investissement		
Dépenses	297 529,93 €	273 567,29 €
Recettes	499 208,81 €	89 690,67 €

Le déficit de clôture est de 183 876,62 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'adopter le compte de gestion de la commune 2025.

2026-03-04-VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Les taux de référence 2025 sont les suivants :

- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de 41,40 %
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter les taux votés en 2026 :

- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de 41,40 %
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

2026-03-05-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA COMMUNE

Section de Fonctionnement :

Excédent antérieur reporté:	770 100,25 €
Résultat de l'exercice 2025 :	202 638,13 €
Soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2025	972 738,38 €

Section d'investissement :

Excédent antérieur reporté	170 630,26 €
Résultat de l'exercice 2025 :	-183 876,62 €

Soit un déficit d'investissement au 31/12/2025 -13 246,36€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la somme de 959 492,02€ au compte R002, de reporter au compte D001 la somme de 13 246,36 € et en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 13 246,36 €.

2026-03-06-BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 463 090,50 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 907 011,50

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2026 de la Commune.

2026-03-07-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET COMMERCE

Madame le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2025 du Commerce qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	9 993,85 € €	8 252,00 €
Recettes	9 993,85 € €	9 855,18 €

L'excédent de clôture est de 1 603,18 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	48 225,63 €	6 153,85 €
Recettes	48 225,63 €	8 826,00 €

L'excédent de clôture est de 2 672,15 €

Il est demandé que Madame le Maire se retire comme le veut la loi.

Suite à cela, le doyen de l'assemblée, M.CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2025 du Commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2025 du Commerce.

2026-03-08-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET COMMERCE

Le compte administratif 2025 du budget du Commerce est conforme au centime près au compte de gestion de la Trésorerie.

·	Section de fonctionnement	
	Prévues	Réalisées
Dépenses	9 993,85 €	8 252,00 €
Recettes	9 993,85 €	9 855,18 €

L'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 1 603,18 €

·	Section d'investissement	
	Prévues	Réalisées
Dépenses	48 225,63 €	6 153,85 €
Recettes	48 225,63 €	8 826,00 €

L'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 2 672,15 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Commerce 2025.

2026-03-09-AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET COMMERCE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025 du Commerce,
Considérant un excédent de fonctionnement 2025 de 1 603,18 € et un excédent cumulé de 1 030,98 €

Considérant un excédent d'investissement 2025 de 2 672,15 € et un déficit cumulé de - 39 399,63 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

1068 : 1 030,98

R 002 : Excédent reporté : 0 €

D 001 Déficit reporté : 39 399,63

2026-03-10- BUDGET PRIMITIF 2026 DU COMMERCE

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 du Commerce.

· Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 9 855,18 €

Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 45 553,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2026 du Commerce.

2026-03-10 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme Le Maire informe les élus qu'il sera important que la commune soit représentée par ses élus dans différentes commissions à l'agglomération (GPA).

La séance est close et levée à 19h30